



Neuchâtel, le 27 janvier 2015

Les Nouvelles du Grand Conseil

Retour sur la session des 20 et 21 janvier 2015 du Grand Conseil
neuchâtelois

[\(Ordre du jour de la session du Grand Conseil des 20 et 21 janvier 2015\)](#)

Il est des sessions de Grand Conseil où il n'est pas aisé de communiquer avec l'autre bord politique. Celle de janvier en fait partie, même si le parlement a finalement validé la nouvelle loi sur l'accueil des enfants. Car si ce texte a été voté, moyennant un toilettage de droite, la session s'est presque exclusivement résumée à une opposition droite - gauche peu propice aux réjouissances solidaires. La gauche ne disposant évidemment pas de la majorité a ainsi vu une large part de ses propositions rejetées par un hémicycle bien ancrée à droite. De quoi souligner les difficultés auxquelles font face les députés socialistes depuis le début de la législature. Car si l'on peut et l'on doit se remettre d'une défaite politique, on peine davantage à le faire lorsqu'il s'agit de voir les valeurs que l'on défend mises à mal, mais pire encore, lorsque les décisions d'une droite unie dans ses logiques mathématiques condamnent tout un pan de la population au prétexte que les chiffres priment sur les personnes. Non ! Si la députation socialiste peut admettre, sous certaines conditions et avec des engagements fermes à ne pas péjorer la situation des plus fragiles (réallocation des investissements vers l'insertion et l'intégration par exemple), que certaines mesures soient nécessaires, elle n'en demeure pas moins convaincue qu'à tuer tout espoir, il ne restera plus rien à sauver une fois l'Etat « assaini » à grands coup d'économies aveugles. •

Ce numéro des Nouvelles du Grand Conseil est plus allégé que de coutume. Le lien vers l'ordre du jour en début de document permettra néanmoins aux lecteurs assidus de ne pas rester sur leur faim.

Place à la lecture. •



Postulats

Les deux postulats socialistes déposés lors de la session de décembre ont connu des sorts opposés. Moyennant un amendement PLR, le postulat « Provision pour un projet de mobilité dans le canton » a été accepté par une majorité de députés. Le postulat « Oui à la recapitalisation de la Caisse de pensions, non à un chemin de croissance irréaliste » a lui été rejeté par la majorité de droite.

Loi sur l'accueil des enfants

De nécessaires places d'accueil

Intervention de la députée Annie Clerc-Birambeau

« [...]

Cette proposition de loi soumise à votre sagacité, voire à votre sagesse poursuit des objectifs d'amélioration, d'adaptation et de renforcement du dispositif. Le groupe PS se réjouit de voir cette loi sur l'accueil des enfants vivre, progresser et tenter de s'adapter aux réalités du terrain et de la vie de tous les jours. Malheureusement des propositions pertinentes ont été refusées en commission [...]

Amélioration disais-je, en constatant la nécessité de poursuivre le programme d'impulsion et de le cibler sur le parascolaire 1er cycle laissant une plus grande souplesse au cycle 2 et plus particulièrement à l'accueil du midi. Le groupe socialiste regrette que la nouvelle impulsion soit si faiblement dotée alors que le réel manque est criant, mais il comprend que cet effort maintenu alors qu'il aurait dû s'éteindre en 2014 soit déjà un pas.

Amélioration aussi quant au montant attribué au fonds pour les structures d'accueil puisque le plafond de celui-ci passe de 10 à 12 millions sans modification du taux mais par la seule force de l'augmentation de la masse salariale. Le groupe socialiste salue l'engagement partenarial des employeurs du canton dans leur effort de participer aux solutions de garde de leurs collaboratrices et collaborateurs

Renforcement ensuite du dispositif en proposant une nouvelle planification de l'offre compte tenu de l'augmentation démographique mais surtout du réel constat de manque en accueil préscolaire mais principalement en accueil parascolaire, domaine où il manquerait idéalement quelques 2500 places. Le renforcement



cantonal dans une étape à cinq ans fixe un objectif à atteindre de 3000 places offertes soit un effort supplémentaire de 1100 places soit la moitié des besoins supplémentaires recensés.

Concernant la formation du personnel nous apprécions l'engagement du CE de pouvoir offrir des postes à des personnes sans qualification ou formation dans le domaine de l'enfance.

L'article 29 alinéa 1 propose de s'adapter à l'évolution des formations CFC dispensées dans le canton et de promouvoir les formations CFC et ES à égalité permettant une reconnaissance des assistantes socio-éducatives et des assistants socio-éducatifs tout en les rendant attentives et attentifs à parfaire leur formation au niveau ES pour prendre plus de responsabilités. Le groupe socialiste soutiendra le CE, dans la proposition de modification de la loi au détriment de l'amendement de la commission.

Adaptation de la subvention du fonds qui ne sera plus versé en fonction du type de structure mais en fonction de l'âge de l'enfant ce qui permettra une occupation plus efficace de chacune des places offertes et une plus grande souplesse d'en l'évolution du dispositif.

L'adaptation du personnel d'encadrement des enfants a été modifiée permettant de différencier dans le parascolaire les petits des grands, c'est-à-dire les enfants du cycle 1 et du cycle deux selon les cycles Harmos.

Nous saluons l'effort qui a été fait pour les enfants de 6 à 8 ans, néanmoins nous restons persuadés que une éducatrice pour 18 enfants de 9 ans et plus ne permet pas l'encadrement cognitif, culturel, créatif et sécurisant prôné par le rapport. Le groupe socialiste maintiendra son amendement proposant de ramener à 15 enfants l'encadrement du cycle 2 permettant au canton de se rapprocher de la moyenne des cantons romands tout en restant dans le haut des effectifs...

Concernant une partie des frais administratifs, il conviendrait comme pour les caisses d'allocation familiales, de faire participer le fonds au coût de la gestion administrative lié au conseil de gestion du fonds. Cette adaptation, combattue par une partie de la commission, nous paraît normal quant à la répartition des charges induites par le développement de l'accueil extrafamilial et ne couvre qu'une part des prestations fournies par le service. Le coût serait largement supérieur au 300'000 à 350'000 francs calculés par le service s'il était externalisé. Le groupe combattra l'amendement et refusera la suppression de l'alinéa 2 de l'article 9.

Le groupe socialiste salue les autres améliorations, adaptations ou modifications comme l'ajustement du prix de référence de facturation qui n'a pas été modifié depuis plus de 10 ans (2002), ou comme la participation au prix coûtant brut des représentants légaux domiciliés hors canton.

Nouvelles du Grand Conseil



Parti socialiste
neuchâtelois

Le groupe soutiendra comme la grande majorité des groupes en commission, le postulat Théo Bregnard pour une réflexion à mener sur une meilleure répartition entre les communes des coûts supportés.

Il acceptera aussi le postulat concernant la possibilité d'intégrer la crèche privée non subventionnée de l'Etat et de la BCN dans le dispositif cantonal.

Le présent rapport confirme l'engagement pro-actif du CE de pouvoir mieux concilier les engagements professionnels des deux parents et leur désir de fonder une famille. Nous ne pouvons que le féliciter et nous le soutiendrons pleinement. » •

Au terme des votes, l'amendement du groupe socialiste souhaitant limité le nombre d'enfants accueillis par un adulte dans le 2^e cycle scolaire à 15 contre 18 a été rejeté par 60 voix contre 49.



Questions et interpellations déposées par le groupe socialiste

La réforme nécessaire d'un outil désuet et rigide

15.302: Veut-on vraiment tuer toute vie sociale locale ou les excès du SCAV? – Question Jean-Frédéric de Montmollin

15.303: La filière d'assistant-e en gestion sur le marché de l'apprentissage, concurrence difficile pour les élèves sortant de l'école? – Question Corine Bolay Mercier

15.304: Aucune inscription au CANEPO: Pourquoi? – Question Martine Docourt Ducommun

15.305: Mesures salariales: quelle planification? – Question groupe socialiste

15.110: Emplois dans le canton de Neuchâtel dans le secteur de la santé – Interpellation groupe socialiste

15.111: Quelle procédure pour l'attribution des subventions à la culture? – Interpellation groupe socialiste

-

Les Nouvelles du Grand Conseil, le 27 janvier 2015.

Les Nouvelles du Grand Conseil n'ont pas pour vocation d'être le compte rendu exhaustif des débats qui animent notre parlement, ni un prolongement des discussions qui y prennent place. En reprenant un certain nombre d'éléments traités lors des sessions du Grand Conseil, mais aussi en partageant avec les camarades les communications du groupe auprès des médias, elles se conçoivent comme une porte ouverte sur le travail des députés socialistes. Elles ne manqueront pas, par ailleurs, d'évoluer avec le temps.